



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 31220

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, sur l'importance pour le conseil régional des médecins des Pays de la Loire d'intégrer statutairement la nouvelle agence régionale de santé. En effet, organisme pérenne, doté d'une mission de service public, le conseil de l'ordre des médecins est la seule institution représentant les médecins libéraux, hospitaliers ou salariés, dont le seul intérêt est de veiller au respect du patient par le médecin, la mieux placée pour rapprocher la ville et l'hôpital et rassembler le monde de la santé au niveau régional. Ses fonctions essentielles concernent en priorité l'éthique et la déontologie, mais ne se limitent pas à cela, puisque le conseil de l'ordre des médecins est incontournable, il est le seul à disposer en temps réel des données précises concernant les médecins (lieux et formes d'exercice, gestion de la démographie et permanence des soins). Par conséquent, il lui demande ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31220

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)